

NUMERO 2

L'échec des mesures gouvernementales depuis 1993 et 2003 est double : l'âge effectif de cessation d'activité est aujourd'hui en moyenne de 58 ans 2 mois et le déficit du régime vieillesse n'a cessé de croître...

- Les droits familiaux et conjugaux sont menacés pour tous (réversion...).
- En 10 ans la perte du pouvoir d'achat des retraités atteint 20%.
- Des millions de retraités vivent en dessous de 1000 euros /mois et beaucoup avoisinent le seuil de pauvreté !



L'objectif libéral est de créer un système de base minimum, unique pour tous, complété par l'épargne individuelle - fonds de pension.

Tel que nous le connaissons, c'en serait fini de notre système de retraite solidaire par répartition. A l'heure de la crise, alors que notre modèle social est l'un qui a le mieux résisté au monde, on voudrait nous pousser à aller miser sur les fonds de pension car il y a un problème de financement et que l'on vit plus longtemps ?

Au vu des différentes déclarations, ce gouvernement (bien aidé par certains) veut repousser l'âge légal à 61 ou 62 ans, allonger la durée de cotisation, mettre en cause les avantages familiaux, liquider les régimes spéciaux...

QUI PEUT DECEMMENT ACCEPTER DE PARTIR DEMAIN AVEC 30 A 40% DE RETRAITE EN MOINS ?

Au nom de « l'équité », le gouvernement va également essayer de faire passer pour les fonctionnaires le calcul aujourd'hui basé sur les 6 derniers mois... aux 25 « meilleures années » : cette mesure aboutirait à un effondrement du niveau des pensions de 30 à 40% selon les propres estimations du Conseil d'Orientation des Retraites !

RETRAITES: QUELQUES NOTIONS A CONNAITRE:

LE SYSTÈME ACTUEL PAR RÉPARTITION EN PLUSIEURS RÉGIMES

LE RÉGIME GÉNÉRAL DE BASE du secteur privé - à prestations définies ; Son taux de remplacement, maximum, est de 50%. Le calcul est passé des 10 aux 25 meilleures années. Les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC viennent apporter un complément, pour aboutir au total à un taux de remplacement moyen de l'ordre de 70% du traitement, sachant qu'il y a nettement moins de primes dans le privé que dans la fonction publique. Les retraites complémentaires sont déjà attaquées par de premières mesures.

LE RÉGIME FONCTION PUBLIQUE - prestations définies - Chaque fonctionnaire connaissait, selon la durée de sa carrière, le taux de remplacement et le montant de sa pension, calculée sur les 6 derniers mois, complété par les droits familiaux et conjugaux (taux plein 75 % hors prime). Mais son caractère pérenne a subi les mêmes atteintes que le régime général : durée de cotisation, décote, variabilité selon l'âge... Mais notre régime a gardé son caractère unique ! Il est à la fois régime de base et régime complémentaire, son assiette repose sur le traitement indiciaire, sans limitation de montant et sans intervention de tranches.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ERAFP (Établissement Retraite Additionnelle Fonction Publique) qui nous a été imposé en 2003 ne peut être considéré comme une retraite complémentaire. L'ERAFP représente un grave danger. C'est un fonds de pension, dont la partie en actions a été diminuée par la crise. L'ERAFP n'a évidemment pas compensé les mesures régressives de 2003 mais ouvre une porte dangereuse ! Ce fonds de pension, correspondant à de la capitalisation, doit être supprimé et son assise (primes...) intégrée au traitement indiciaire. Le pouvoir

LE FINANCEMENT ! Pour justifier leurs projets, les libéraux utilisent le besoin - réel - de financement, en ignorant -volontairement- les véritables causes du déficit.

- La masse salariale se dégrade considérablement à cause du chômage, mais aussi à cause du niveau moyen trop bas des salaires, d'où une masse de cotisations très affaiblie.
- Les exonérations de charges sociales patronales, données sans examen de leur nécessité et sans contrôle, représentent plusieurs dizaines de milliards d'euros/an.
- L'assiette des cotisations doit comprendre tous les éléments de la rémunération, aussi bien pour les patrons que pour les salariés (primes, stocks options, intéressement ... 10 milliards de manque à gagner d'après la Cour des Comptes pour 2009 !)
- Les cotisations doivent aussi cesser de peser essentiellement sur les salaires mais doivent prendre en compte la valeur ajoutée de l'entreprise, ainsi que les revenus financiers et bancaires, pour la protection sociale, la solidarité.
- La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Il faut favoriser les entreprises qui créent de l'emploi !

RÉPONDRE AU DÉFI DEMOGRAPHIQUE

L'allongement de la durée de vie nécessite d'opérer un véritable choix de civilisation.

L'économie d'un pays riche, développé, démocratique... a-t-elle pour finalité le bien être des citoyens ou uniquement l'intérêt des milieux financiers ?

Le COR, lui-même, a corrigé les chiffres annoncés en 2003. En fait le chiffre de la population en âge de travailler sera stable en 2040. Cela donnera le nombre de 69 retraités (de + de 60 ans) pour 100 personnes d'âge actif à la même date. On est donc loin des chiffres catastrophes dont nous abreuvons déjà ministres et président (différents entre eux et inexacts).



EN TERMINER AVEC LES DIVERSITÉS DES RÉGIMES ?

La diversité des régimes correspond à des nécessités particulières précises et justifiées.

1e) C'est le cas de tous les régimes où les pénibilités ont une large place : travail de nuit, en sous sol, conduite de machines... avec des risques pour la santé et même pour la vie ;

2e) C'est le cas de la fonction publique, avec ses missions, ses obligations, son caractère unique statutaire

Tenir compte **des spécificités**, c'est chercher à rétablir les régimes par répartition dans tous leurs caractères positifs. Il ne faut donc pas céder aux sirènes de certains qui ne vont pas manquer de mettre en avant le prétexte d'une unification simplificatrice des régimes de retraites, ce serait tomber dans le piège !!!

L'ENJEU ! Ce sont les acquis des luttes de nombreuses générations de salariés, du dernier demi-siècle de solidarité, pour l'avenir de tous ! Ils veulent forcer les salariés à aller se faire une retraite aléatoire chez les AXA et compagnie, donc à détourner l'argent de nos régimes pour alimenter leurs fonds de pension tout en ne cotisant plus !

Contre l'arrogance et les mensonges, l'idéologie libérale d'une poignée de décideurs politiques et patronaux alliés, qui défendent les intérêts d'une minorité responsable de la crise profonde économique et sociale, aucune autre solution que celle du rapport de force !

À nous tous, actifs et retraités d'opposer notre résolution et notre action !
DEFENDONS LA RETRAITE A 60 ANS AVEC 75% MINIMUM DU REVENU NET
et la prise en compte des périodes d'étude et de perte d'emploi dans le calcul
! Pensons aussi à nos jeunes !